



Formulaire 13458*04 : Anah : engagements à respecter par le propriétaire bailleur pour l'octroi d'une subvention

Cerfa n° 13458*04 - Agence nationale de l'habitat (Anah)

Permet au propriétaire bailleur de s'engager auprès de l'agence nationale de l'habitat (Anah) à respecter les plafonds de loyer fixé par la convention en contrepartie du bénéfice d'une subvention pour travaux de réhabilitation

Accéder au
formulaire [PDF - 556.6 KB] [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13458.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13458.do)

Vérfifié le 06 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Aide de l'Anah : travaux d'amélioration de l'habitat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328>)
- Anah : qu'est-ce que l'aide Habiter Mieux Sérénité ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20554>)